SCoT
de l'aire Gapençaise

Madame Anne Marie NOULIN
Mairie – 9 hameau de Brutinel
05500 Laye

Le 21/11/2024

Objet : Avis du Syndicat mixte du SCoT sur la modification n°2 du PLU de Laye

Madame le Maire,

Suite à la réception du projet de modification n°2 de votre PLU et l'analyse de votre dossier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les observations émises par le Syndicat mixte.

- ⇨ Le Syndicat mixte demande que les aménagements prévus sur les deux STECAL s'intègrent dans le paysage local et les formes urbaines alentours. Le PLU modifié devra ainsi avoir une maîtrise des couleurs des façades et des toitures des bâtiments sur ces secteurs à enjeux paysagers, notamment sur l'entrée de bourg de Brutinel.
- ⇨ Le Syndicat mixte demande que les accès aux deux STECAL soient travaillés avec les services du Département et de la DIR Méditerranée pour garantir la sécurité.
- ⇨ Le Syndicat mixte demande que la création des logements de fonction sur les deux STECAL soit interdite étant donné que les deux projets se situent à proximité d'entités villageoises dans lesquelles des logements existants doivent être priorisés pour l'installation de nouveaux ménages.
- ⇨ Le Syndicat mixte relève que ces deux secteurs ne sont pas prévus dans la répartition de l'enveloppe économique de la délibération (2017-099) de la Communauté de Communes Champsaur-Valgaudemar. Il est demandé à la commune de Laye de se rapprocher de la CC Champsaur-Valgaudemar.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous jugeriez utile.
Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Benoît ROUSTANG,
Président

Syndicat Mixte SCoT Président Aire Gapençaise

Copie au Président de la CCCV

Syndicat mixte du ScoT de l'Aire Gapençaise
26C Route de la Justice, 05000 GAP
04 92 21 35 73
contact@scotgapencais.fr
www.scotgapencais.fr